

VILLE DE ANSE

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE



PADD réunion de présentation aux PPA

20 Mars 2018



Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Axe N°1

**ORIENTATIONS
RELATIVES AU
DEVELOPPEMENT
URBAIN**

*« Réussir la transition
urbaine et socio-
démographique de
Anse »*

Axe N°2

**ORIENTATIONS
RELATIVES AU
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, A
L'EMPLOI ET AU
MAINTIEN DE
L'ACTIVITE AGRICOLE**

*« Faire de Anse une
ville porte du
Beaujolais »*

Axe N°3

**ORIENTATIONS
RELATIVES A LA
PRESERVATION DES
PATRIMOINES**

*« Mettre en valeur les
patrimoines pour
préserver le cadre de
vie Ansois »*

Axe N°4

**ORIENTATIONS
RELATIVES A LA
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA BIODIVERSITE**

*« Veiller aux
richesses naturelles
de la commune »*





LES 4 GRANDS AXES DU PADD

AXE N°1: LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

AXE N°2: LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AXE N°3: LA PRESERVATION DES PATRIMOINES

AXE N°4: LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Berger
Levrault

Les 4 grands axes

Axe N°1

ORIENTATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT URBAIN

*« Réussir la transition
urbaine et socio-
démographique de
Anse »*

Orientation N°1

Maitriser la croissance et le développement urbain et démographique

Orientation N°2

Consolider l'urbanité de la commune

Orientation N°3

Définir la structure urbaine à long terme



« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

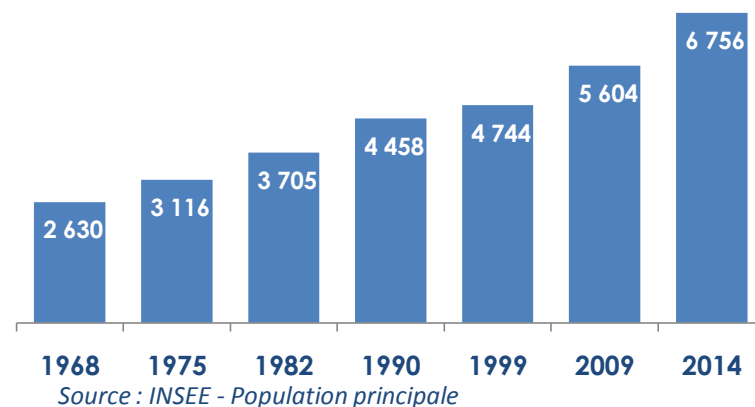
Orientation N°1

Maitriser la croissance démographique et le développement urbain

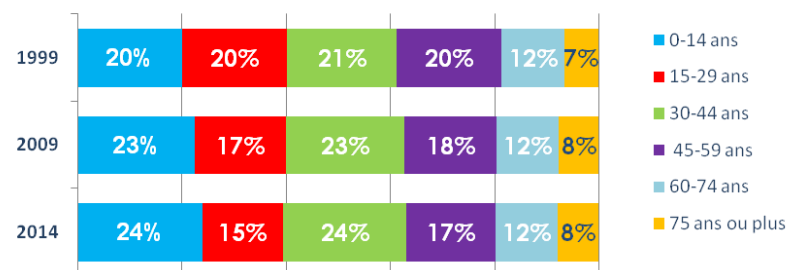
Rappel du contexte

- **Une commune très attractive:** une croissance démographique constante depuis les années 1960, avec une accélération sur les dernières années (plus 1000 habitants en 5 ans).
- une croissance très majoritairement portée par un solde migratoire, notamment de jeunes ménages provenant de la métropole.
- une part des très jeunes et des [30-44 ans] qui augmente sur les dernières décennies.
- un phénomène général de vieillissement de la population mais qui reste très limitée à Anse.
- une taille moyenne des ménages qui se stabilise autour de 2,5 personnes, notamment en raison :
 - D'une légère hausse de la part des familles monoparentales
 - D'une légère hausse de la part des familles avec au moins 2 enfants

Evolution du nombre d'habitants à Anse



Anse : Evolution de la répartition de la population par âge



« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

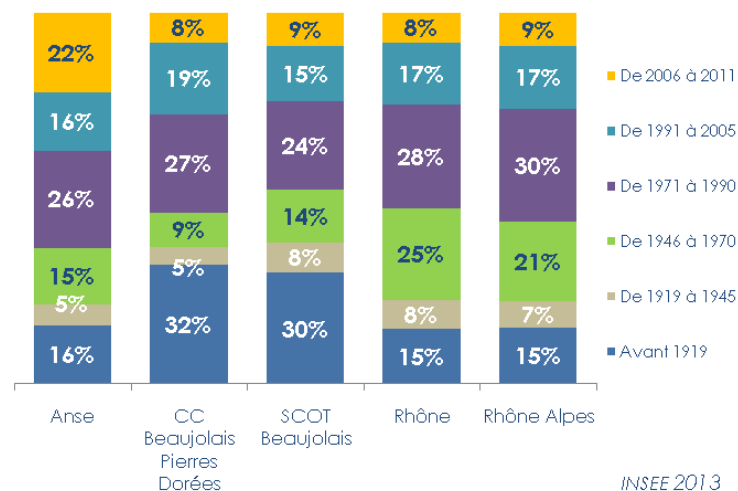
Orientation N°1

Maitriser la croissance démographique et le développement urbain

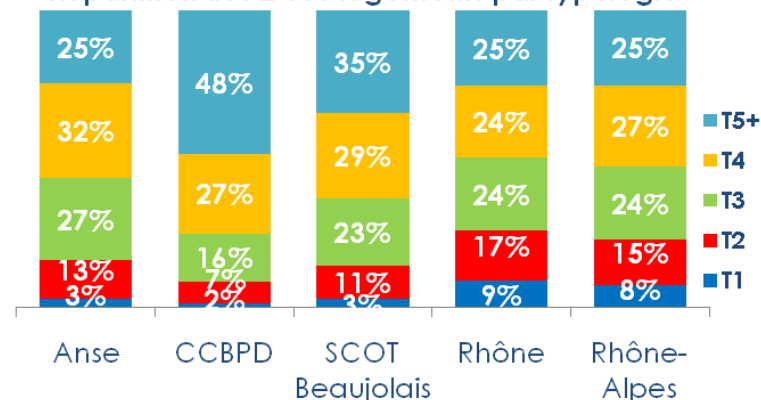
Rappel du contexte

- Une construction soutenue sur les 10 dernières années.
- 93% de résidences principales et 5% de vacances, en légère augmentation sur les dernières années
- Une pression foncière de plus en plus importante pour une commune située aux portes de la métropole lyonnaise, créant des phénomènes nouveaux comme l'intensification des divisions parcellaires et la densification des tissus pavillonnaires...
- Mais également une augmentation des prix créant un effet « excluant » vis à vis de certaines catégories de population qui ne peuvent se loger sur la commune (jeunes en début de parcours résidentiel).

Répartition des logements par date de construction



Répartition des 2 800 logements par typologie



Orientation N°1

Maitriser la croissance démographique et le développement urbain

Rappel du contexte

Anse appartient à l'unité urbaine lyonnaise et est donc soumise à l'objectif de **25% de logements locatifs sociaux (19,4% au 1/1/2015, soit une progression et un nombre de logements aidés multiplié par 2 en 15 ans)**

de plus,

Une commune de polarité 2 du Scot :

- Pôles d'accueil structurants et leurs agglomérations disposant d'une bonne desserte (actuelle et future) en transport collectif et de services structurés;
- Des objectifs importants en termes de logements à produire: **Entre 1136 et 1766** entre 1999 et 2030.
- 1245 logements construits (ou programmés) entre 1999 et 2018, soit 65 logements par an.

« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

Orientation N°1

Maitriser la croissance démographique et le développement urbain

Objectif 1

Permettre une évolution démographique en phase avec le rôle polarisant de Anse à l'échelle du territoire du SCoT Beaujolais.

- Une production d'environ 520 logements sur les 11 prochaines années (échéance en 2030), soit un taux de croissance annuel moyen d'environ 1%.
- Environ 140 répondront au desserrement des ménages (taille est estimée à 2,45 personnes en 2030) et 380 favoriseront l'accueil de nouveaux habitants.

| | Gain Population (11 ans) | / an | Croissance démographique annuelle | Besoin en logements lié au seul desserrement des ménages | Besoin en logements lié au développement démographique | Objectif de construction de logements (11 ans) | Soit Logements par an |
|-------------|--------------------------|-----------|-----------------------------------|--|--|--|-----------------------|
| Anse | 929 | 84 | 1% | 140 | 380 | 520 | 47 |

« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

Orientation N°1

Maitriser la croissance démographique et le développement urbain

Rappel du contexte

| Consommation foncière par type d'occupation | Surface en ha |
|---|---------------|
| Habitat | 38,6 ha |

- Une consommation foncière importante modifiant l'enveloppe urbaine de la commune et sa structure même (en lien avec la très forte augmentation démographique).



« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

Orientation N°1

Maitriser la croissance démographique et le développement urbain

Objectif 2

Lutter contre l'étalement urbain et la consommation foncière au détriment des espaces naturels et agricoles

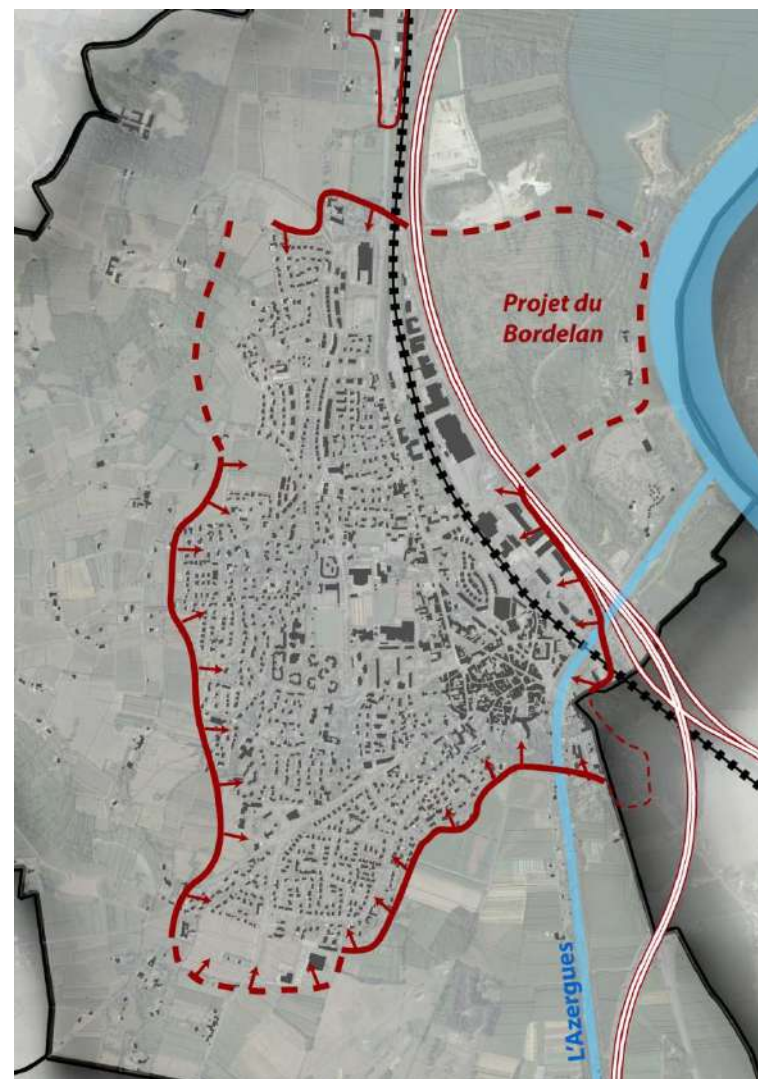
- Conforter l'enveloppe urbaine existante
- Calibrer le PLU pour respecter des objectifs de production de logements et de densité pour les 11 prochaines années.

Objectif 3

Définir les limites d'urbanisation à long terme

Prendre en compte toutes les composantes et les ressources du territoire (paysagère, environnementale, agricoles..) dans le développement urbain de la commune en classant en zone agricole ou naturel les secteurs à forts enjeux écologiques, paysagers et agronomiques

- Déterminer les secteurs de développement à long terme pour en acter les limites (secteur Chanselle, au Nord-Ouest de la ville, projet du Bordelan)
- Prévoir le traitement des lisières entre le tissu bâti et les espaces agro-naturels.



« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

Orientation N°2

Consolider l'urbanité de la commune

Objectif 1

Conforter le cœur de ville de Anse en maintenant un centre-ville « vivant » et attractif

- Favoriser le maintien de l'activité commerciale, principalement le long des routes de Lyon et de Villefranche, en privilégiant l'implantation de commerces plutôt que des services.
- Préserver le cadre de vie par le maintien d'un équilibre entre les espaces « libres » (place, jardins, parcs, cheminements) et les espaces bâtis
- Favoriser les opérations de renouvellement urbain afin de rapprocher l'Habitat des pôles d'équipements, de services et des commerces.



ORIENTATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT URBAIN

« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE



Orientation N°2

Consolider l'urbanité de la commune

OAP N°1 – Docteur Gaudens

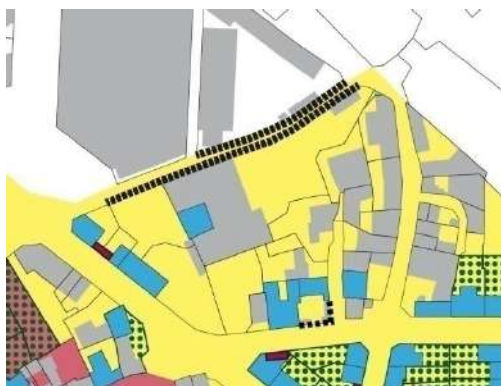
Superficie Totale: 0,95 ha (9424m²), parcelle en renouvellement: 0,32 ha (3250m²)

Secteur stratégique de renouvellement urbain à proximité du centre –ville et de la gare.

Secteur faisant partie de l'AVAP en zone U2 « Extensions urbaines du XIXème et du XXème siècle »

Difficultés : Secteur en activité

Échéance : long terme



ORIENTATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT URBAIN

« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

Envoyé en préfecture le 04/05/2018
Reçu en préfecture le 04/05/2018
Affiché le
ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE



Orientation N°2

Consolider l'urbanité de la commune

OAP N°1 – Docteur Gaudens

Superficie Totale: 0,95 ha (9424m²), parcelle en renouvellement: 0,32 ha (3250m²)

Secteur stratégique de renouvellement urbain à proximité du centre –ville et de la gare.

Secteur faisant partie de l'AVAP en zone U2 « Extensions urbaines du XIXème et du XXème siècle »

→ Richesse Architecturale



« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

Orientation N°2

Consolider l'urbanité de la commune

Rappel du contexte

- Une pression foncière qui génère un phénomène de découpage fonciers important et de densification de secteurs peu appropriés.

Exemple secteur de la Dame-Blanche

AVANT



APRÈS



Orientation N°2

Consolider l'urbanité de la commune

Objectif 2

Préserver le cadre de vie et maîtriser la densité

- Assurer une transition de la densité bâtie depuis le centre-ville jusqu'aux espaces agricoles et naturels
- Encadrer les possibilités de densification et de découpages fonciers des parcelles déjà bâties dans les secteurs pavillonnaires



« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

Orientation N°2

Consolider l'urbanité de la commune

OAP N°2 – Avenue de la 1^{ère} armé, avenue de l'Europe et rue des 3 châteaux

Secteur stratégique entre le centre, les équipements, les commerces, et la zone pavillonnaire de trois châteaux.

Superficie : 38 390, soit 3,8 ha, répartie sur 32 parcelles

Échéance : court terme et long terme en fonction des parcelles

Difficultés : « Coups partis », remembrement et nécessité d'un projet d'ensemble

Possibilité d'ouvrir les droits à construire uniquement dans le cadre d'une opération d'ensemble ayant une assiette foncière de XX m² (à définir finement)

→ « Gèle » le foncier durant un certains temps et permet de maîtriser le projet.



« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

Orientation N°2

Consolider l'urbanité de la commune

Objectif 3

Maintenir et développer la mixité sociale et intergénérationnelle

- Réaffirmer la volonté de permettre un parcours résidentiel complet en diversifiant l'offre de logement (typologie et morphologie) pour influencer sur le statut d'occupation
- Viser la production de logements locatifs sociaux pour se rapprocher de l'objectif législatif de 25 %

Objectif 4

Poursuivre le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire communal

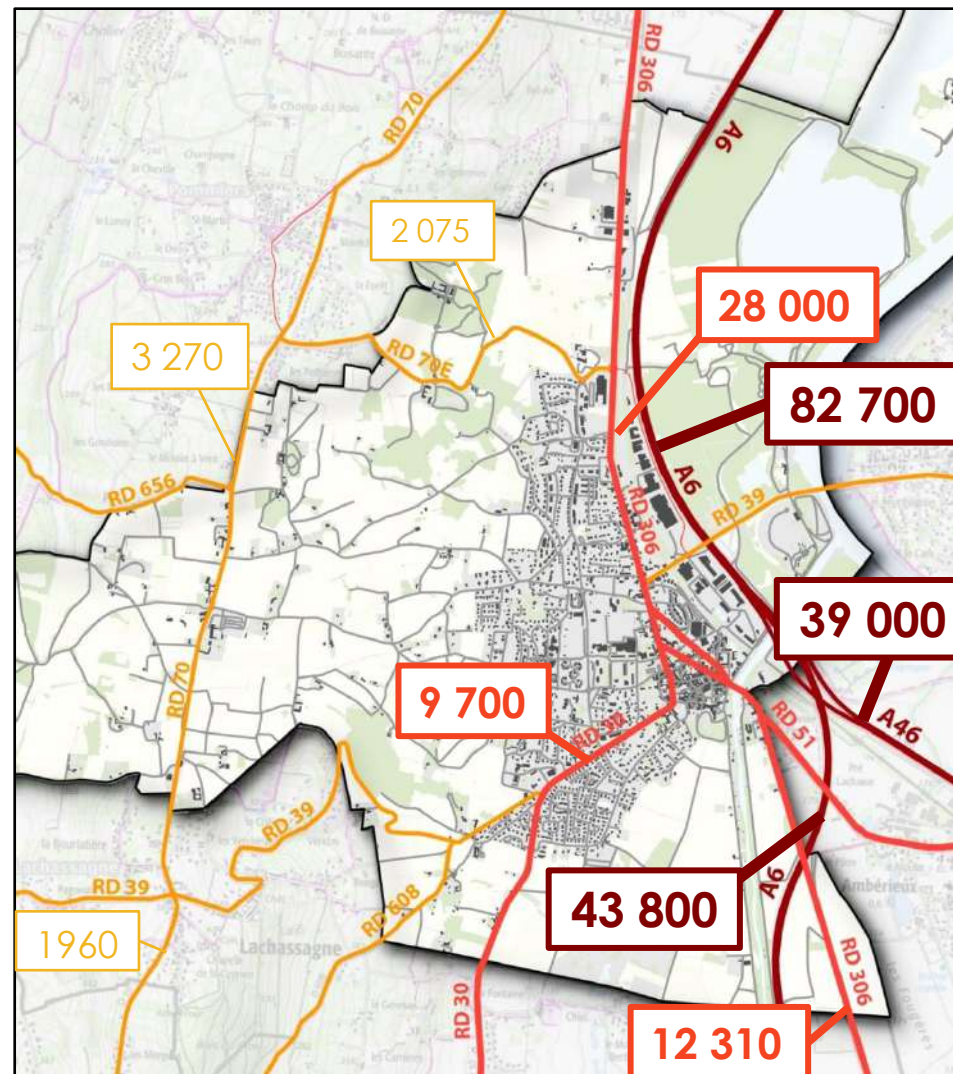
« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

Orientation N°3

Définir la structure urbaine à long terme

Rappel du contexte

- Plusieurs niveaux de voiries:
 - Marqueur fort de la commune, qui « découpe » le territoire du Nord au Sud
- Un important trafic de transit provoquant des phénomènes de congestions dans le centre (RD306)



« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

Orientation N°3

Définir la structure urbaine à long terme

Rappel du contexte

Gare de Anse:

- Rayonnement extra-communal, attirant de nombreux passagers (1200 passagers journaliers en moyenne), venant pour une grande partie en véhicule individuel.
- Plus de 25 allers-retours en direction de Lyon

Stationnement:

- Une offre en stationnement importante (1095 places de parking recensées sur l'ensemble de la commune dans des parkings)
- A laquelle il faut ajouter le stationnement linéaire présent dans les rues autour du centre historique (environ 35 route de Lyon, 30 avenue de la Libération, 6 rue St-Pierre, etc)

➔ 1 place pour 6 habitants

Mais des problèmes de congestions et d'organisation, notamment autour de la gare et du pôle administratif

Isochrone 10min à pied de la gare



« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

Orientation N°3

Définir la structure urbaine à long terme

Objectif 1

Faciliter la circulation dans le centre ville et améliorer la desserte des différents quartiers

- Améliorer la coexistence des flux de transit avec l'animation urbaine du centre-ville
- Réorienter certains flux Nord-Sud, notamment les flux de dessertes des quartiers périphériques via une voie nouvelle à créer au Nord-Ouest de la commune
- Créer une voie de contournement des flux de transit au Sud de la commune afin d'améliorer le fonctionnement et les usages du centre-ville



« Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse »

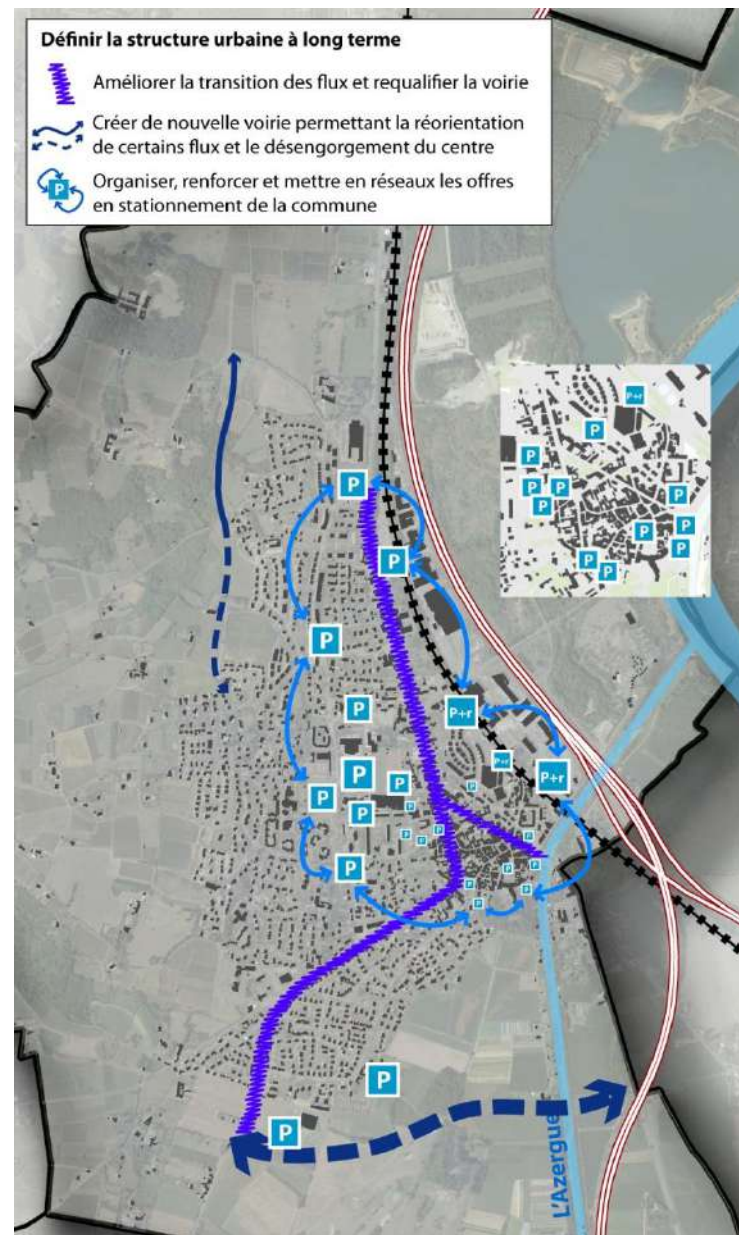
Orientation N°3

Définir la structure urbaine à long terme

Objectif 2

Organiser et renforcer le stationnement à proximité des équipements, des commerces et de la gare

- Renforcer l'accessibilité des équipements et commerces du centre-ville en améliorant l'offre de stationnement public, en passant notamment par une mise en réseau plus efficace de l'offre.



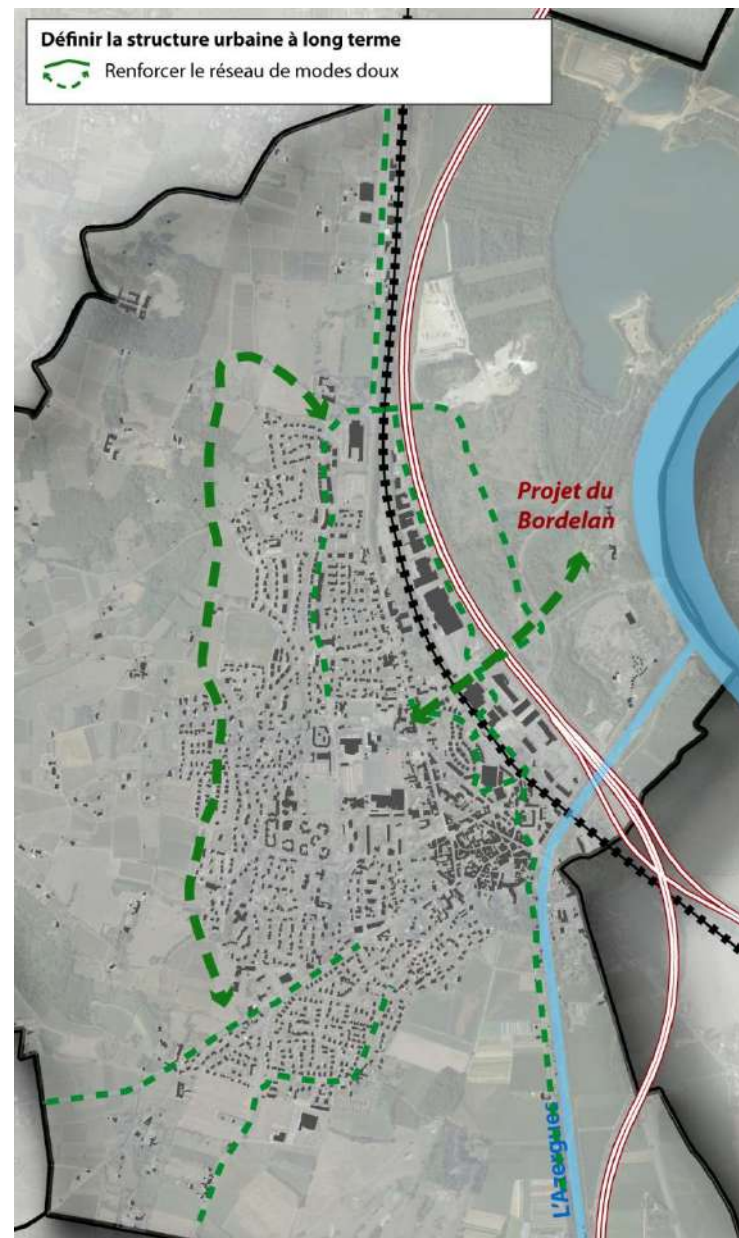
Orientation N°3

Définir la structure urbaine à long terme

Objectif 3

Renforcer les centralités par la création de lieux de vie et le développement des connexions modes doux

- Développer les connexions modes doux entre les centralités et les pôles générateurs de déplacements (équipements publics, gares TER, sites touristiques, plan du Colombier, futur port du Bordelan...)
- Encourager un urbanisme favorisant la création de lieux de vie et de polarités



Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

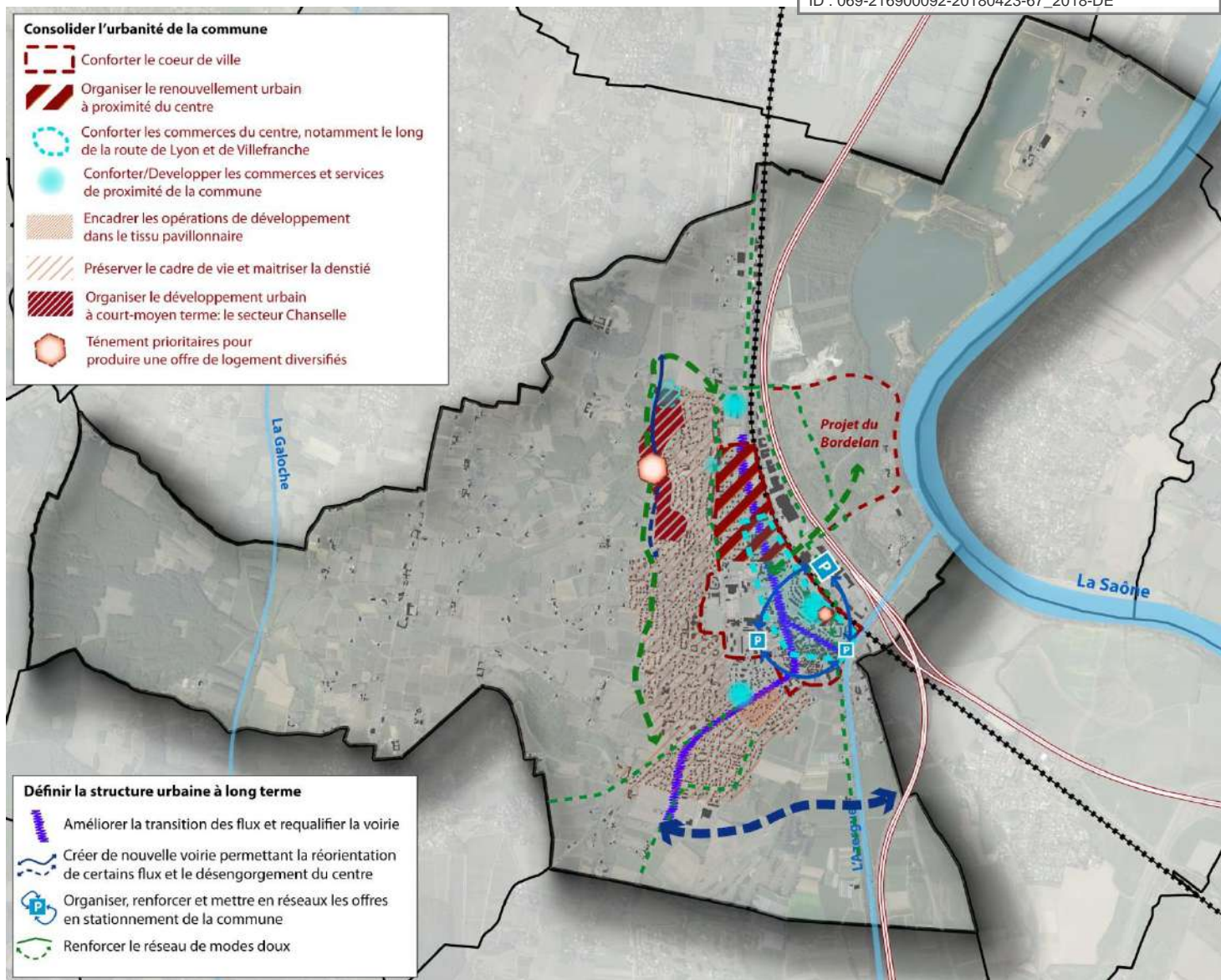


ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Axe N°1

ORIENTATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT URBAIN

« Réussir la transition
urbaine et socio-
démographique de
Anse »



Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

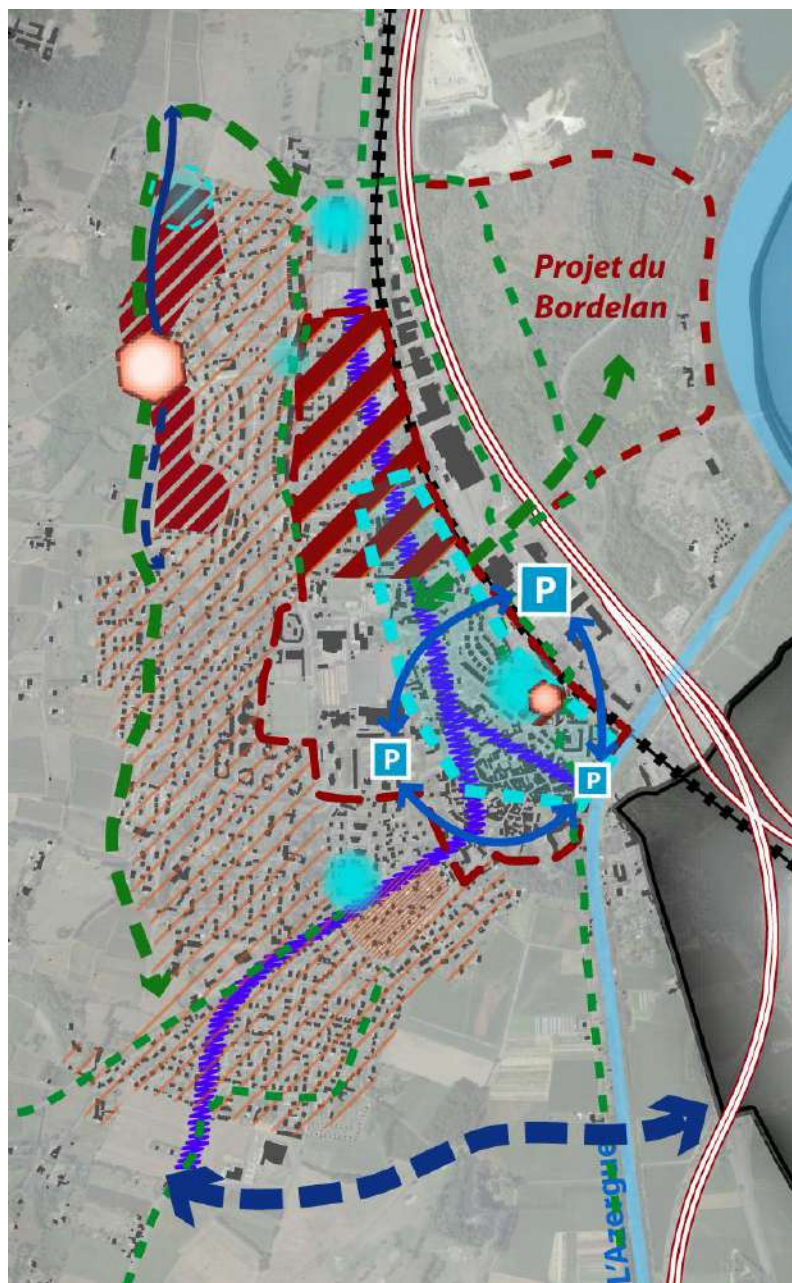
Berser
Levrault

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Axe N°1

ORIENTATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT URBAIN

« Réussir la transition
urbaine et socio-
démographique de
Anse »



Consolider l'urbanité de la commune

- Conforter le coeur de ville
- Organiser le renouvellement urbain à proximité du centre
- Conforter les commerces du centre, notamment le long de la route de Lyon et de Villefranche
- Conforter/Developper les commerces et services de proximité de la commune
- Encadrer les opérations de développement dans le tissu pavillonnaire
- Préserver le cadre de vie et maitriser la densité
- Organiser le développement urbain à court-moyen terme: le secteur Chanselle
- Ténement prioritaires pour produire une offre de logement diversifiés

Définir la structure urbaine à long terme

- Améliorer la transition des flux et requalifier la voirie
- Créer de nouvelle voirie permettant la réorientation de certains flux et le désengorgement du centre
- Organiser, renforcer et mettre en réseaux les offres en stationnement de la commune
- Renforcer le réseau de modes doux

Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le



ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Les outils du PLU :

Axe N°1

ORIENTATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT URBAIN

« Réussir la transition
urbaine et socio-
démographique de
Anse »

- Limiter le zonage U et AU en extension de l'enveloppe urbaine
- Règlement limitant ou encourageant la densification en fonction des quartiers (CES, hauteurs, implantations, surfaces végétalisées,...)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (typologies/formes des logements, mixité des fonctions, cheminements doux, maintien d'espaces verts,...)
- Servitudes de mixité sociale
- Règlement encourageant la mixité fonctionnelle (tertiaire, commerce, habitat,...)
- Emplacements réservés pour création de cheminements modes doux ou aménagement de voies



LES 4 GRANDS AXES DU PADD

AXE N°1: LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

AXE N°2: LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AXE N°3: LA PRESERVATION DES PATRIMOINES

AXE N°4: LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Berser
Levraut

Les 4 grands axes

Axe N°2

**ORIENTATIONS
RELATIVES AU
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, A
L'EMPLOI ET AU
MAINTIEN DE L'ACTIVITE
AGRICOLE**

**« Faire de Anse une
ville porte du
Beaujolais »**

Orientation N° 1

Pour un développement qualitatif de l'industrie et de l'artisanat

Orientation N° 2

Renforcer la complémentarité commerciale à l'échelle de la commune

Orientation N° 3

Favoriser le développement touristique

Orientation N° 4

Maintenir et permettre la valorisation de l'agriculture



« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »

Orientation N° 1

Pour un développement qualitatif de l'industrie et de l'artisanat

Rappel du contexte

Une commune de polarité 2 du Scot :

Le Scot cherche à renforcer l'emploi sur le territoire afin de participer à la réduction des trajets domicile-travail. Il recherche la diversification des activités par le tertiaire, mais également à favoriser le développement d'activités de transformation des productions locales.

de plus,

le Document d'Aménagement Commercial précise que Anse est un pôle à renforcer pour assurer la fonction intermédiaire en tenant compte de la proximité de Villefranche et de Trévoux : un développement modéré est proposé, avec arbitrages à réaliser à l'échelle du secteur en cas de développement plus important



« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »

Orientation N° 1

Pour un développement qualitatif de l'industrie et de l'artisanat

Rappel du contexte

- Un nombre d'actifs en forte augmentation (+500) alors que dans le même temps, le nombre d'emplois est en baisse, symbole de l'étalement de la métropole et du profil des nouveaux habitants
- Quasi aucune disponibilité foncière dans les zones d'activités, entraînant des refus d'implantation pour des entreprises.

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

| | 2009 | 2014 |
|---|-------|-------|
| Nombre d'emplois à Anse | 2 182 | 2 109 |
| Actifs ayant un emploi résidant à Anse | 2 500 | 3 018 |
| Indicateur de concentration d'emploi | 87,3 | 69,9 |
| Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en % | 62,7 | 64,8 |



« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »

Orientation N° 1

Pour un développement qualitatif de l'industrie et de l'artisanat

Objectif 1

Conserver la mixité d'accueil des zones d'activités

- Permettre l'implantation des services aux entreprises
- Répondre au besoin de réimplantation des artisans
- Permettre l'implantation d'activités tertiaires sur les secteurs stratégiques : entrée de ville, centre (y compris gare),

Objectif 2

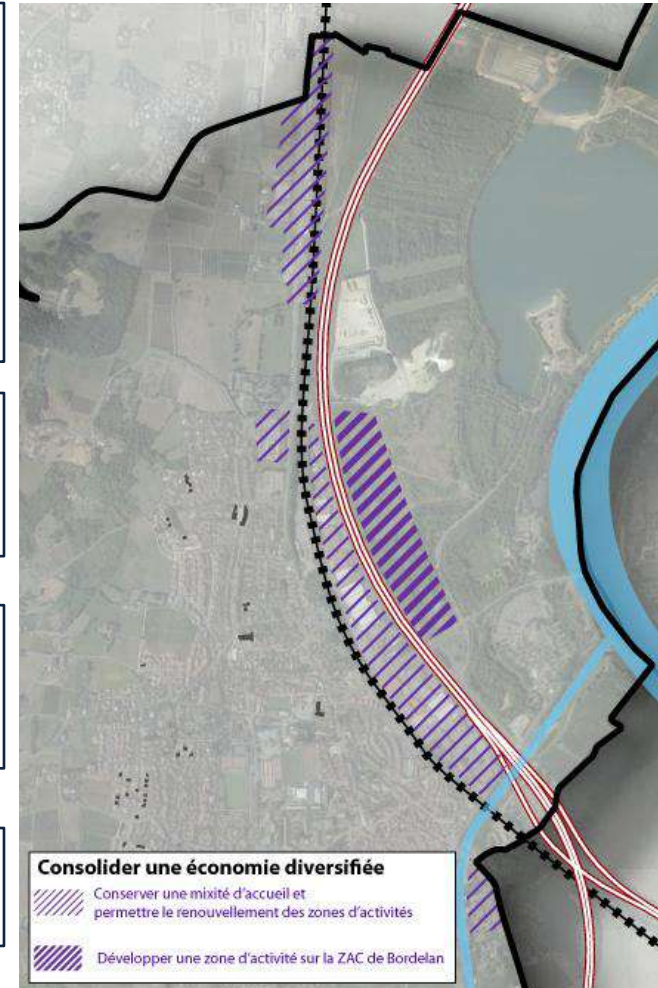
Favoriser l'optimisation des tènements fonciers sur les zones existantes

Objectif 3

Favoriser l'amélioration de la qualité urbaine et paysagère des zones

Objectif 4

Permettre la mise en œuvre de la ZA de Bordelan



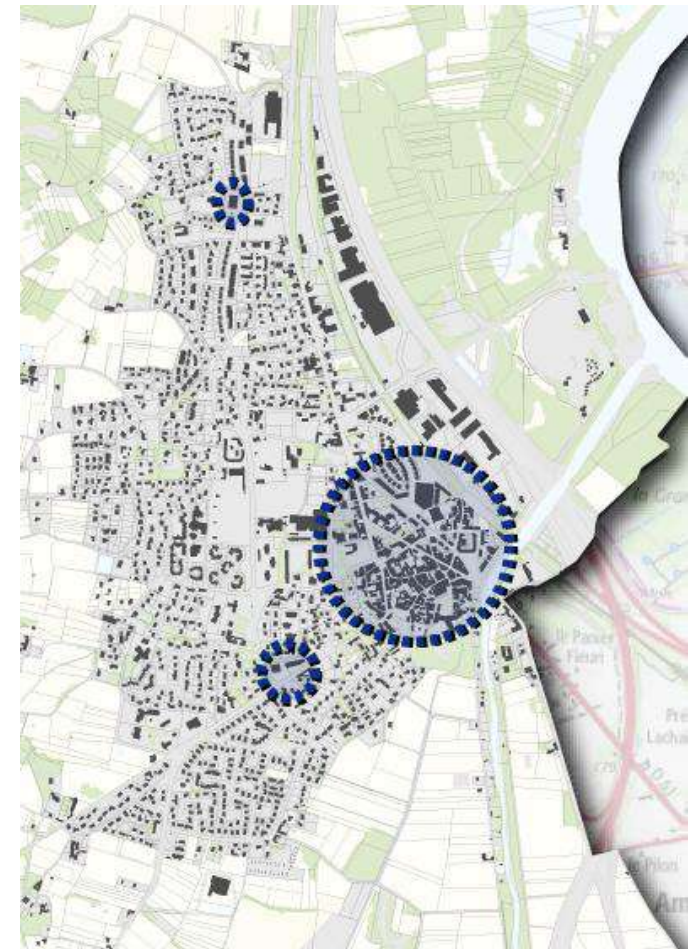
« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »

Orientation N° 2

Renforcer la complémentarité commerciale à l'échelle de la commune

Rappel du contexte

- Le commerce est organisé autour d'une polarité commerciale principale et centrale, qui peut connaître quelques difficultés (selon le type de commerces), notamment du fait de l'accessibilité.
- Deux petites poches commerciales de proximité se sont développées dans les secteurs périphériques.



« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »

Orientation N° 2

Renforcer la complémentarité commerciale à l'échelle de la commune

Objectif 1

Valoriser et protéger le commerce de centralité et de proximité: aménagement des espaces publics, cheminements doux, linéaire(s) commercial(aux) (et hors PLU : flécher les poches de stationnement depuis les voies principales, flécher les commerces depuis le stationnement)

Objectif 2

Conforter les polarités commerciales existantes dans un esprit de complémentarité et d'équilibre commercial (notamment géographique).



« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »

Orientation N° 3

Favoriser le développement touristique

Rappel du contexte

- De nombreux atouts touristiques indéniables qui permettent à la commune de toucher un public large:
 - tourisme urbain et culturel à travers son passé médiéval,
 - tourisme bleu avec le plan d'eau du Colombier (qui augmentera fortement avec le futur port de plaisance)
 - tourisme vert avec plusieurs circuits de randonnées et de promenade en particulier sur le plateau agricole et le bois d'Alix,,
 - tourisme de découverte économique à travers la filière viticole.
- Des structures d'accueil bien implantés et développées: le camping, office du tourisme, démarche Géopark



« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »

Orientation N° 3

Favoriser le développement touristique

Objectif 1

Favoriser la mise en valeur et la mise en réseau des points d'appui touristique de la commune

- Valoriser les sites touristiques et améliorer leur accessibilité
- Développer et valoriser les circuits de découverte du territoire à travers l'ensemble de ses richesses, allant du bois d'Alix au plan d'eau du Colombier
- Préserver les chemins de randonnée

Objectif 2

Permettre le développement des activités de loisir



ORIENTATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, A L'EMPLOI ET L'ACTIVITE AGRICOLE

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

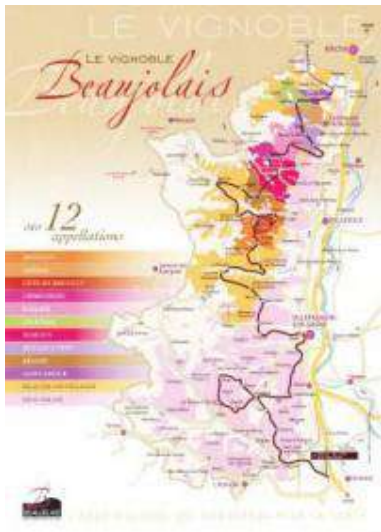
« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »

Orientation N° 3

Favoriser le développement touristique

Objectif 3

S'appuyer sur la viticulture pour valoriser le territoire et permettre le développement de l'oenotourisme en lien avec la filière viticole



« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »

Orientation N° 3

Favoriser le développement touristique

Objectif 4

Permettre la mise en œuvre du
projet d'envergure
métropolitaine du Bordelan







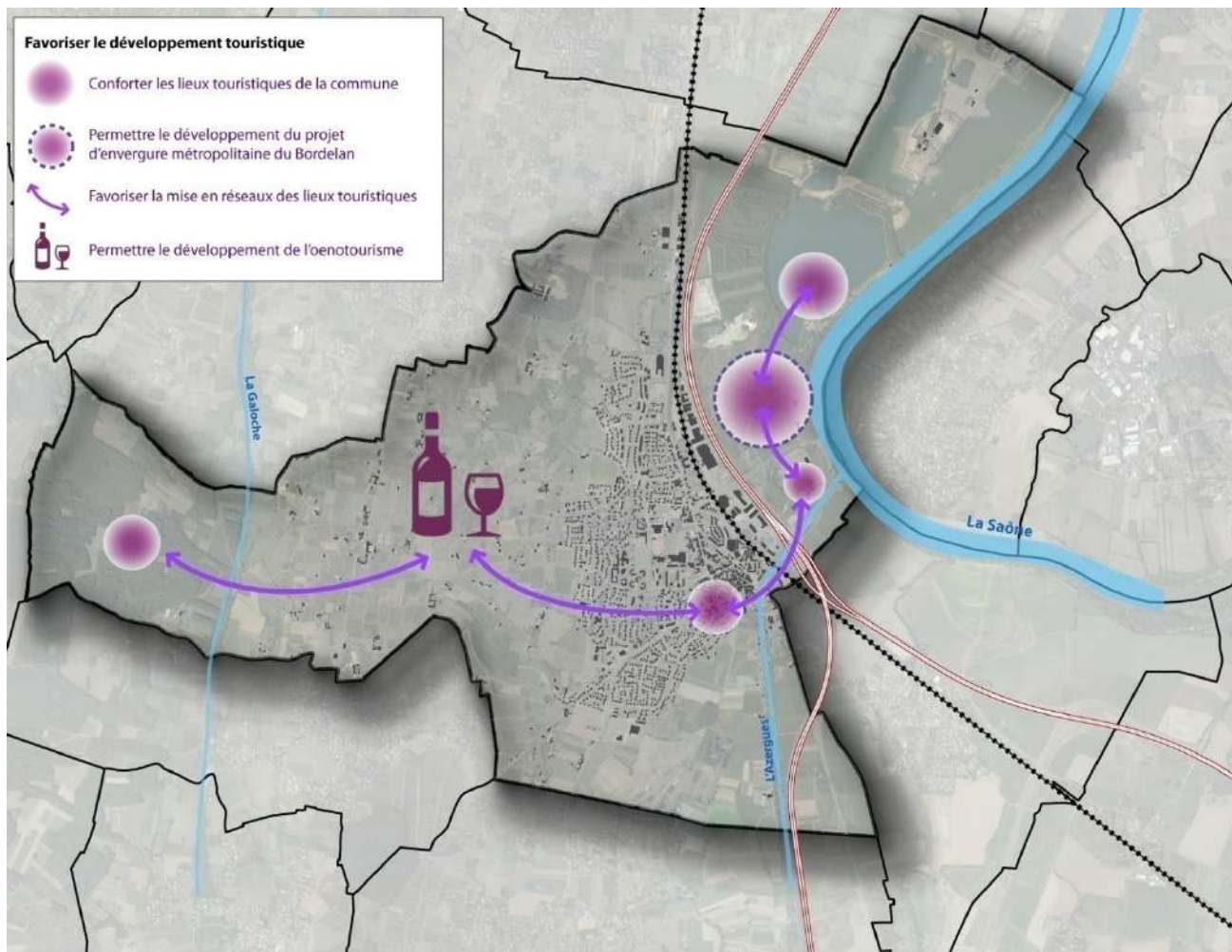
« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »

Orientation N° 3

Favoriser le développement touristique

Favoriser le développement touristique

-  Conforter les lieux touristiques de la commune
-  Permettre le développement du projet d'envergure métropolitaine du Bordelan
-  Favoriser la mise en réseaux des lieux touristiques
-  Permettre le développement de l'œnotourisme



« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »

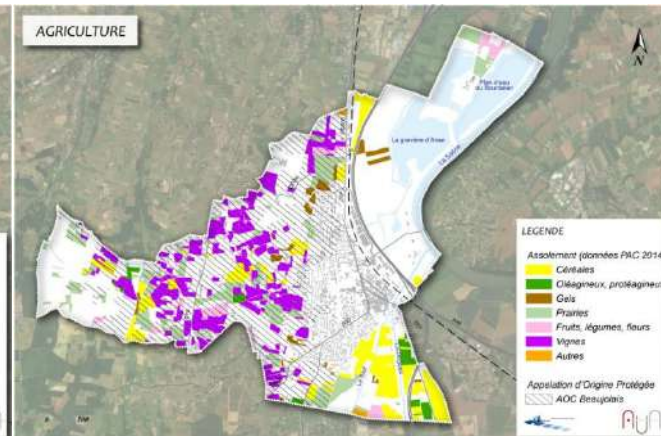
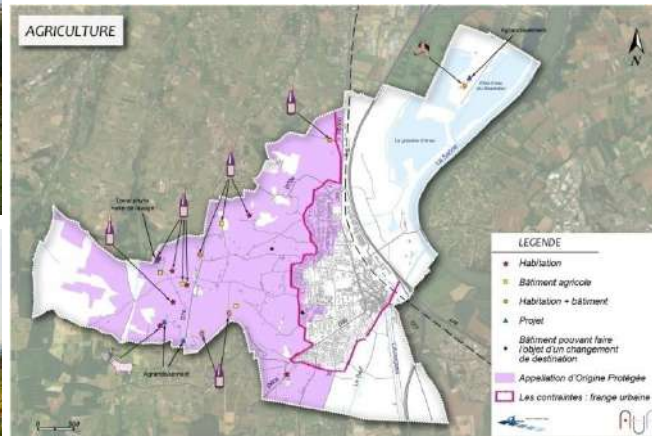
Orientation N° 4

Maintenir et permettre la valorisation de l'agriculture

Objectif 1

Reconnaître les espaces agricoles en tant qu'espaces de production et pérenniser les terres agricoles stratégiques (notamment les parcelles en AOP viticole et parcelles de proximité)

- Préserver le foncier agricole à long terme, notamment dans les secteurs à forts enjeux agricoles, en redéfinissant les limites d'urbanisation
- Permettre le développement et l'installation des exploitations agricoles sur le territoire



« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »

Orientation N° 4

Maintenir et permettre la valorisation de l'agriculture

Objectif 2

Préserver la fonctionnalité des bâtiments agricoles et permettre le développement de points de vente direct, espaces vitrines des productions Ansois

- Garantir les évolutions des exploitations agricoles
- Permettre le développement de points de vente direct



Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

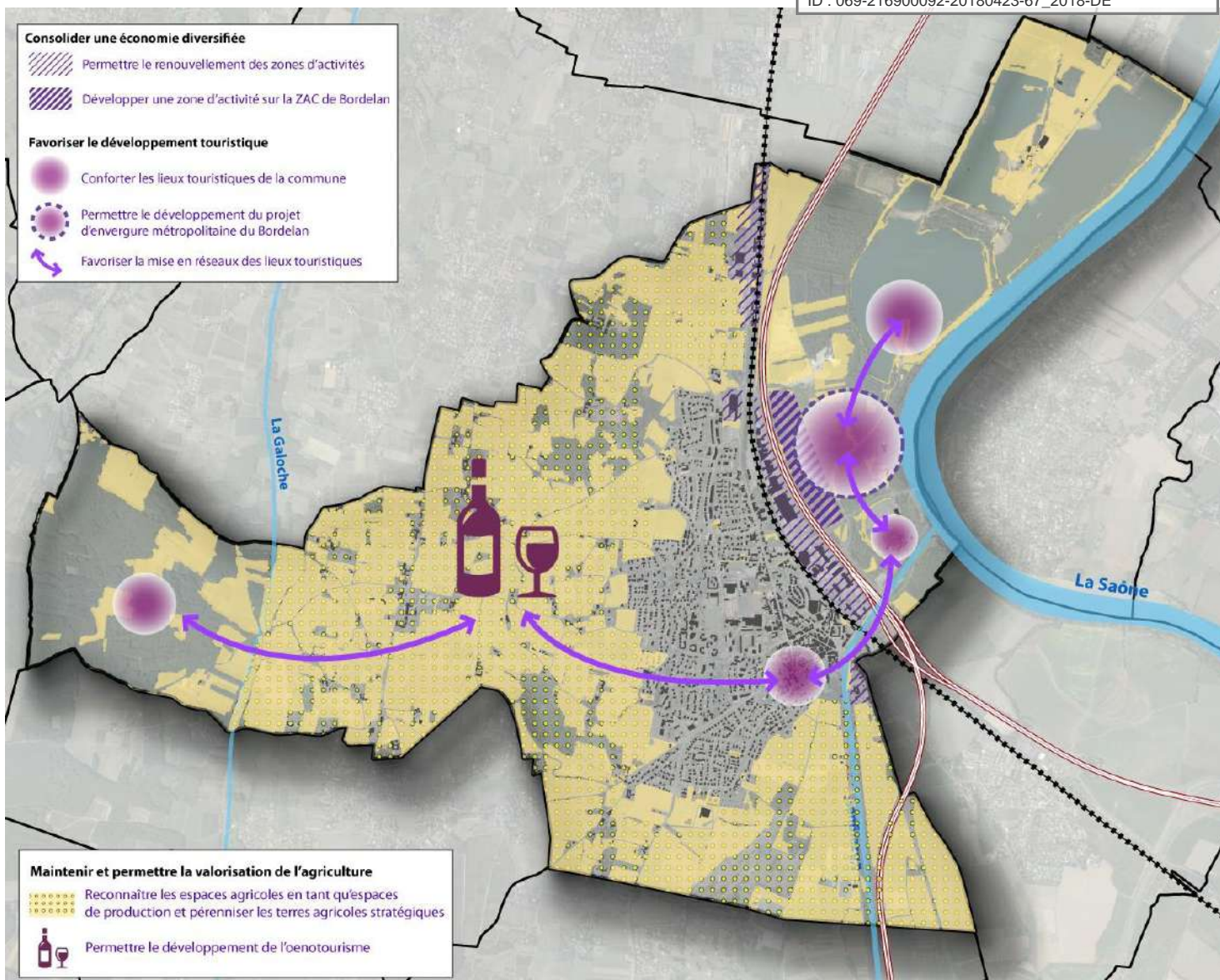
Berser
Levrault

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Axe N°2

**ORIENTATIONS
RELATIVES AU
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, A
L'EMPLOI ET AU
MAINTIEN DE
L'ACTIVITE
AGRICOLE**

**« Faire de Anse
une ville porte du
Beaujolais »**



Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Axe N°2

**ORIENTATIONS
RELATIVES AU
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, A
L'EMPLOI ET AU
MAINTIEN DE
L'ACTIVITE
AGRICOLE**

**« Faire de Anse
une ville porte du
Beaujolais »**

Les outils du PLU :

- Définition de zones U à vocation d'activités économiques
- Dispositions favorables à l'implantation des commerces en centre-ville (règles de stationnement, repérage des RDC commerciaux au titre de l'article L.151-16 du CU)
- Définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation incitant au développement de commerces et services de proximité
- Définition d'une zone spécifique pour les activités liées au tourisme
- Définition d'une zone agricole constructible pour les exploitations agricoles



LES 4 GRANDS AXES DU PADD

AXE N°1: LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

AXE N°2: LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AXE N°3: LA PRESERVATION DES PATRIMOINES

AXE N°4: LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Berser
Levrault

Les 4 grands axes

Axe N°3

ORIENTATIONS RELATIVES A LA PRESERVATION DES PATRIMOINES

*« Mettre en valeur les
patrimoines pour préserver
le cadre de vie Ansois »*

Orientation N° 1

Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti

Orientation N° 2

Intégrer le patrimoine végétal et renforcer la présence de la nature en ville au sein de l'espace urbain pour améliorer la qualité de vie

Orientation N° 3

Préserver les vues depuis et vers le grand paysage



« Mettre en valeur les patrimoines pour préserver le cadre de vie Ansois »

Orientation N° 1

Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti

Rappel du contexte

- Anse dispose de caractéristiques urbaines et de bâtiments historiques qui témoignent d'une histoire riche remontant à l'époque gallo-romaine. Cela lui confère un patrimoine urbain et bâti indéniable.
- Elle dispose en outre d'espaces de nature, résiduels ou aménagés, au sein même de son espace urbain.
- Ces richesses - naturelles, urbaines, architecturales - façonnent l'identité de Anse, et rendent la ville identifiable et unique, aux yeux des ansois comme de ses visiteurs.



« Mettre en valeur les patrimoines pour préserver le cadre de vie Ansois »

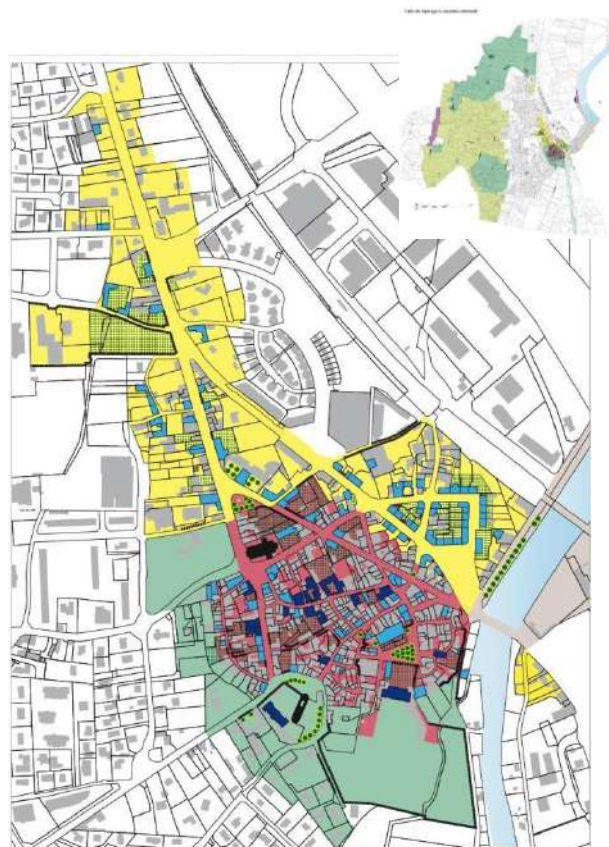
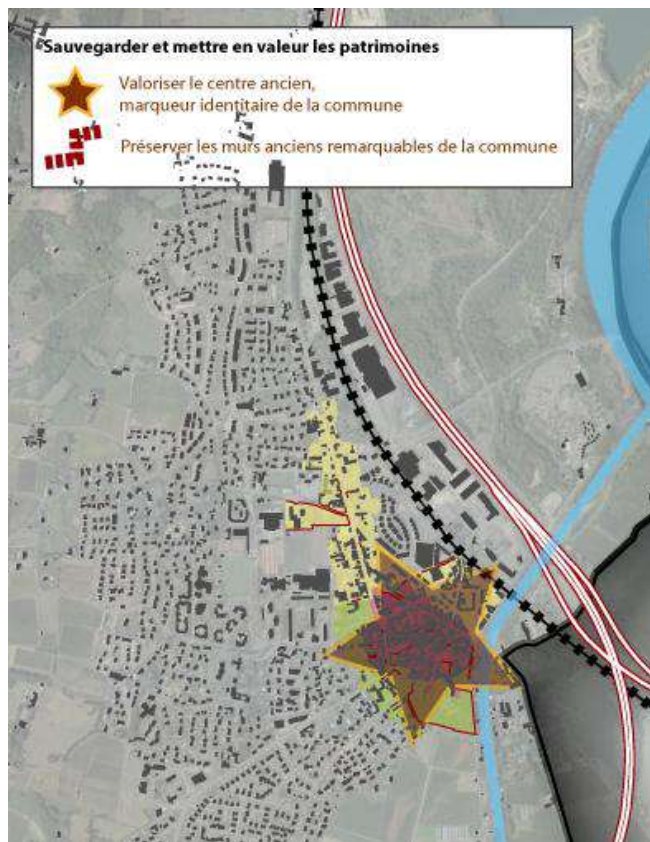
Orientation N° 1

Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti

Objectif 1

Conserver « l'esprit » du centre ancien de la commune, porteur de son identité

- Préserver la qualité architecturale des édifices des secteurs de l'AVAP
- Valoriser la structure urbaine du centre ancien



« Mettre en valeur les patrimoines pour préserver le cadre de vie Ansois »

Orientation N° 1

Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti

Objectif 2

Protéger le petit patrimoine

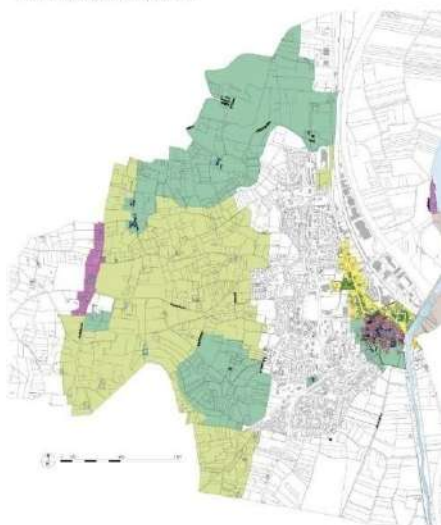
- Identifier les éléments de patrimoine emblématiques témoins de la ruralité de la commune (bastides dans la plaine agricole) et vernaculaires (Croix, cadoles, etc.)

Objectif 3

Valoriser les éléments remarquables du plateau agricole

- Encadrer les possibilités de changement de destination des bâtiments patrimoniaux situés en zone naturelle ou agricole

Carte de repérage à échelle informelle



« Mettre en valeur les patrimoines pour préserver le cadre de vie Ansois »

Orientation N° 2

Intégrer le patrimoine végétal et renforcer la présence de la nature en ville au sein de l'espace urbain pour améliorer la qualité de vie

Objectif 1

Préserver les jardins et parcs qui jalonnent la ville pour ménager des poches de respiration

- Conserver et mettre en valeur les espaces publics végétalisés
- Protéger les parcs et jardins privés qui viennent animer l'espace public et participer à la qualité du cadre de vie

Objectif 2

Etoffer la trame verte pour créer des liens paysagers entre les jardins et parcs existants

- Maintenir ou compléter le traitement végétal des voiries et espaces publics existants ou à créer
- S'appuyer sur la trame végétale et paysagère pour structurer les nouveaux secteurs d'urbanisation ou de renouvellement urbain



« Mettre en valeur les patrimoines pour préserver le cadre de vie Ansois »

Orientation N° 3

Préserver les vues depuis et vers le grand paysage

Rappel du contexte

- Un paysage de grande qualité caractérisé par un site formé de 3 entités distinctes (la plaine, la côtière, le plateau) créant des vues remarquables sur le grand paysage

Vues depuis le chemin de la Vigne des garçons



« Mettre en valeur les patrimoines pour préserver le cadre de vie Ansois »

Orientation N° 3

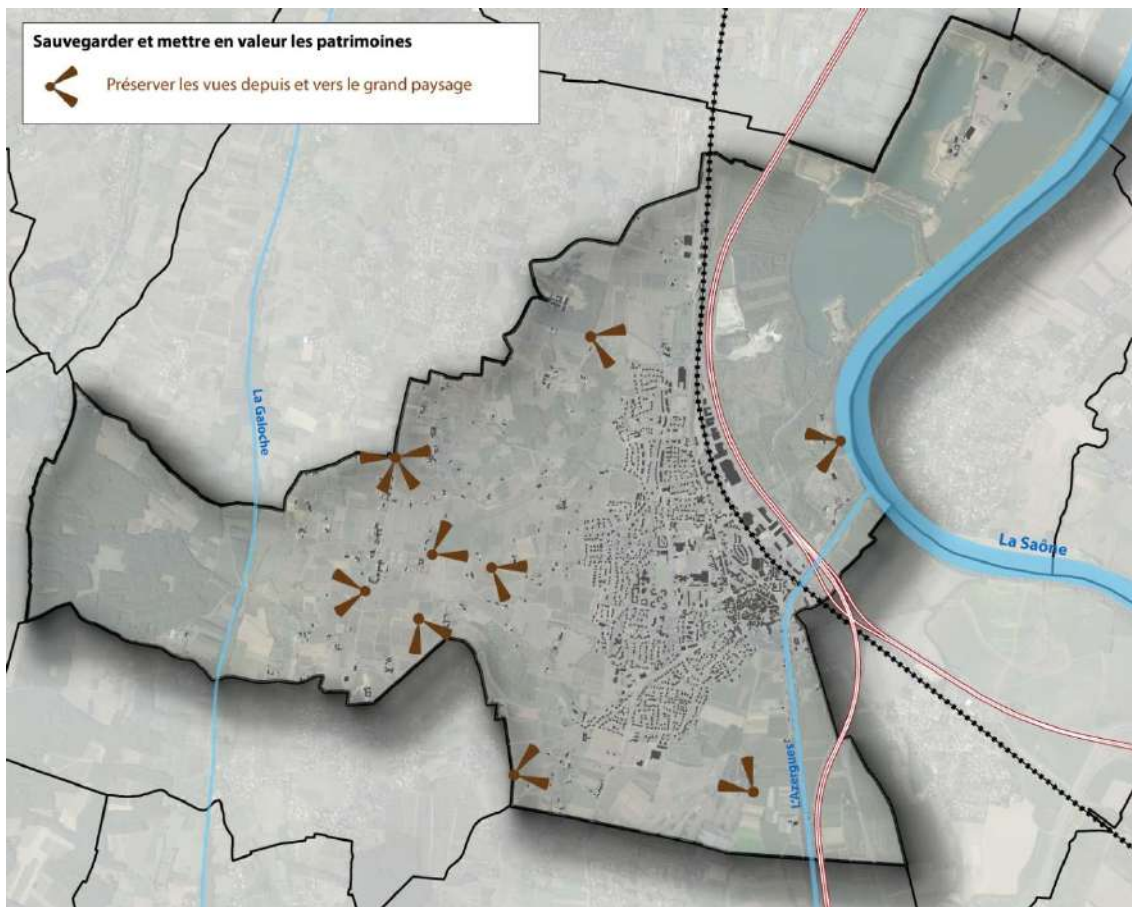
Préserver les vues depuis et vers le grand paysage

Objectif 1

Préserver les points de vue vers le grand paysage

Objectif 2

Protéger les co-visibilités entre espaces urbains et espaces naturels, en prenant en compte notamment le relief dans la localisation des nouvelles implantations



Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

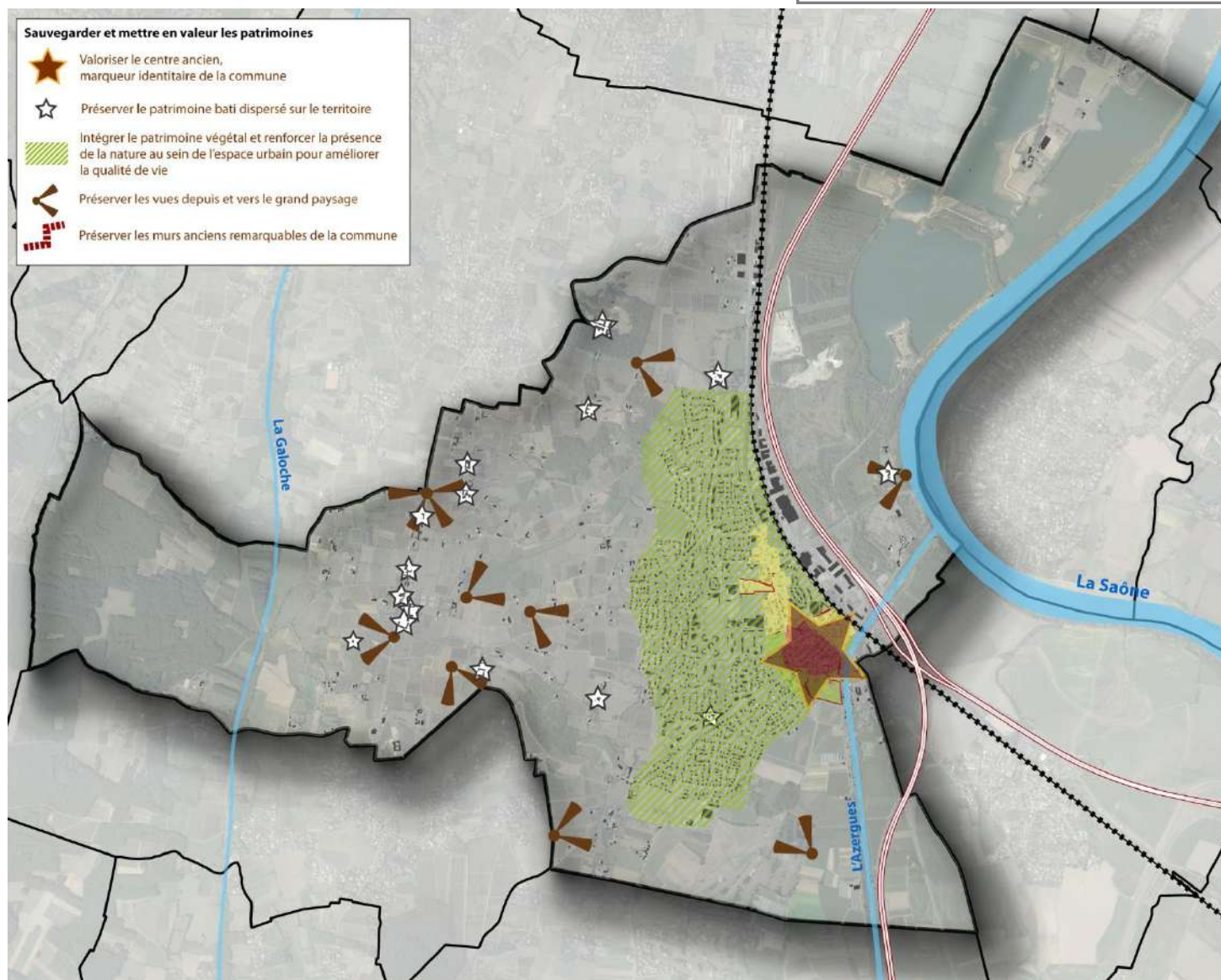


ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Axe N°3

ORIENTATIONS RELATIVES A LA PRESERVATION DES PATRIMOINES

*« Mettre en valeur
les patrimoines pour
préserver le cadre
de vie Ansois »*



Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le



ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Les outils du PLU :

- Instauration de zones A et N inconstructibles pour des raisons paysagères
- Mise en cohérence du règlement avec l'AVAP existante
- Repérage et instauration de règles spécifiques pour les bâtiments patrimoniaux repérés hors AVAP
- Orientations d'Aménagement et de Programmation prenant en compte l'environnement urbain patrimonial
- Définition d'une zone agricole constructible pour les exploitations agricoles et définition de règles de constructibilité pour les exploitations agricoles (afin de préserver les vues)

Axe N°3

ORIENTATIONS RELATIVES A LA PRESERVATION DES PATRIMOINES

**« Mettre en valeur
les patrimoines pour
préserver le cadre
de vie Ansois »**



LES 4 GRANDS AXES DU PADD

AXE N°1: LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

AXE N°2: LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AXE N°3: LA PRESERVATION DES PATRIMOINES

AXE N°4: LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Berser
Levraut

Les 4 grands axes

Axe N°4

ORIENTATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

« *Veiller aux
richesses naturelles
de la commune* »

Orientation N° 1

Protéger le patrimoine naturel pour améliorer le fonctionnement écologique

Orientation N° 2

Valoriser le patrimoine végétal et les continuités écologiques au sein de l'espace urbain

Orientation N° 3

Protéger la population des risques et des nuisances



« Veiller aux richesses naturelles de la commune »

Orientation N° 1

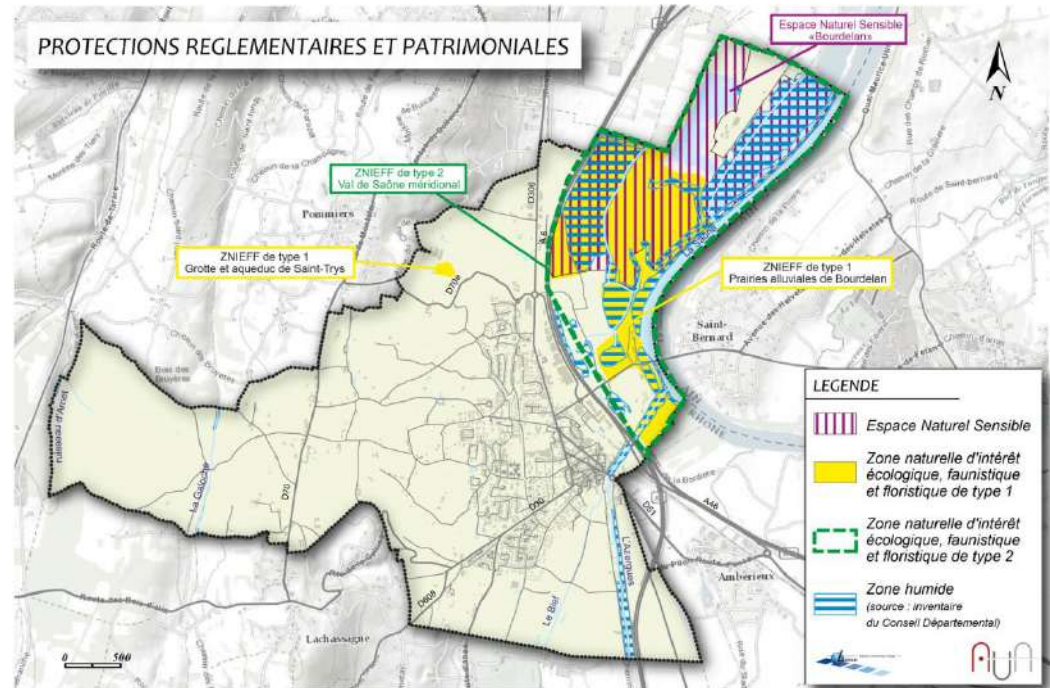
Protéger le patrimoine naturel pour améliorer le fonctionnement écologique

Rappel du contexte

- Anse dispose d'espaces naturels de grandes qualités, soumis à différentes protections réglementaires:
 - 3 ZNIEFF
 - 1 ENS

- La commune compte également un espace de biodiversité remarquable local : le bois d'Alix

- Elle dispose en outre d'espaces de nature, résiduels ou aménagés, au sein même de son espace urbain:
 - Parc de la roseraie
 - Parc Schuman
 - Futur parc public du château



« Veiller aux richesses naturelles de la commune »

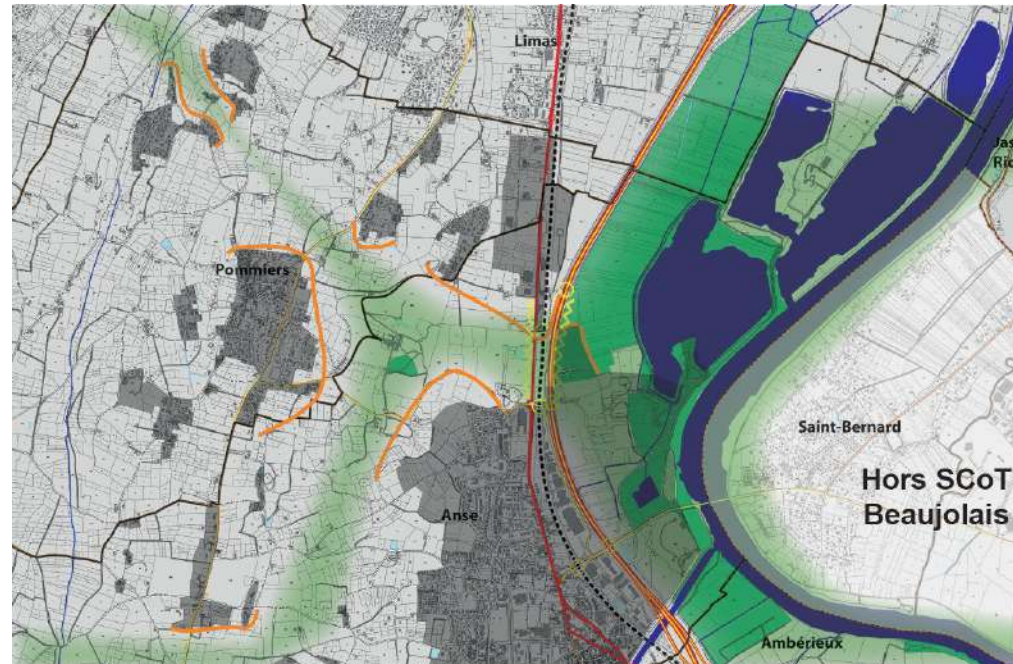
Orientation N° 1

Protéger le patrimoine naturel pour améliorer le fonctionnement écologique

Objectif 1

Protéger les réservoirs de biodiversité et le fonctionnement écologique

- Protéger les grandes entités naturelles et sites à enjeu écologique (zones humides, espace naturel sensible et bois d'Alix), en ne recherchant pas pour autant une sanctuarisation systématique des espaces naturels, mais au contraire leur valorisation comme vecteurs d'usages (loisirs, tourisme, espace pédagogique, etc.).
- Restaurer le corridor écologique d'enjeu supra-communal identifié sur la commune ainsi que la continuité écologique associée à la trame bleue (cours d'eau et ripisylve)



« Veiller aux richesses naturelles de la commune »

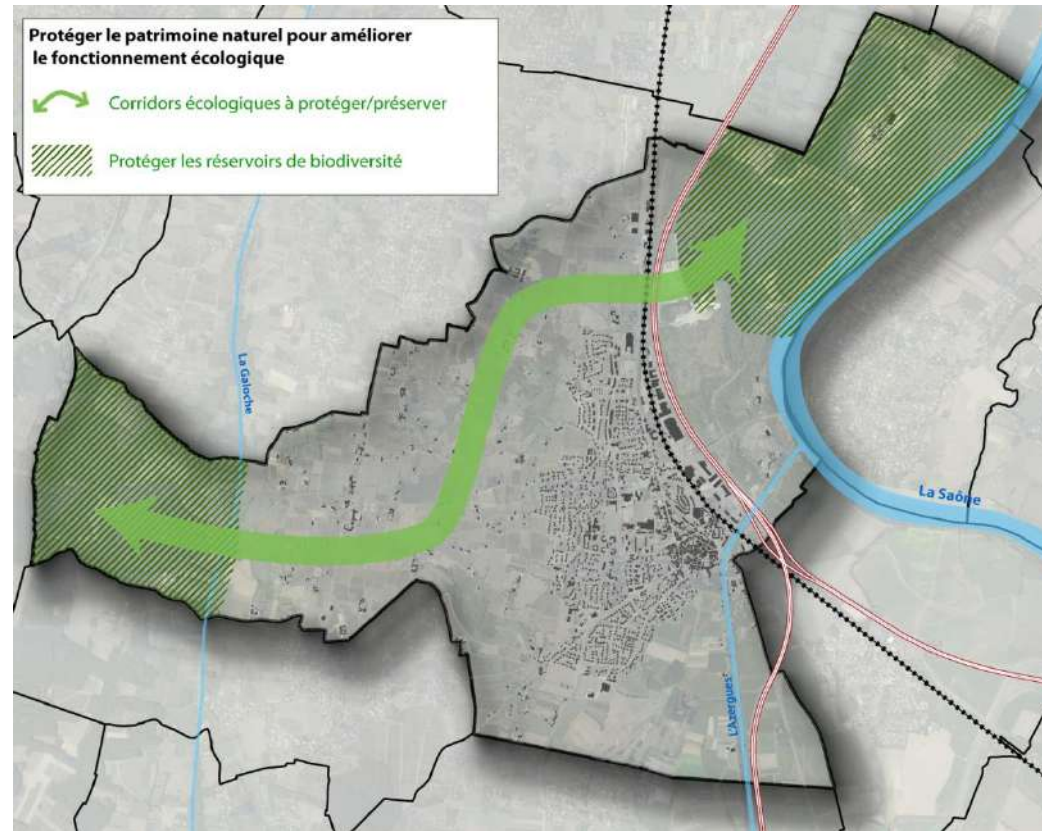
Orientation N° 1

Protéger le patrimoine naturel pour améliorer le fonctionnement écologique

Objectif 1

Protéger les réservoirs de biodiversité et le fonctionnement écologique

- Protéger les grandes entités naturelles et sites à enjeu écologique (zones humides, espace naturel sensible et bois d'Alix), en ne recherchant pas pour autant une sanctuarisation systématique des espaces naturels, mais au contraire leur valorisation comme vecteurs d'usages (loisirs, tourisme, espace pédagogique, etc.).
- Restaurer le corridor écologique d'enjeu supra-communal identifié sur la commune ainsi que la continuité écologique associée à la trame bleue (cours d'eau et ripisylve)



« *Veiller aux richesses naturelles de la commune* »

Orientation N° 1

Protéger le patrimoine naturel pour améliorer le fonctionnement écologique

Objectif 2

Réduire l'impact du développement du territoire sur le cycle naturel de l'eau et ses milieux

- Conditionner les modes d'urbanisation à l'existence de réseaux collectifs d'assainissement et inciter à une gestion adaptée des eaux pluviales
- Assurer la préservation de la qualité des eaux
- Dimensionner l'urbanisation au regard des capacités des réseaux



« *Veiller aux richesses naturelles de la commune* »

Orientation N° 2

Valoriser le patrimoine végétal et les continuités écologiques au sein de l'espace urbain

Objectif 1

Intégrer le patrimoine végétal dans les espaces urbanisés

- Préserver et étoffer les éléments de trame verte urbaine qui jalonnent l'espace urbain et permettent de ménager des poches de respiration et qui sont favorables à la biodiversité et contribuent à limiter le ruissellement. La maîtrise de l'imperméabilisation au sein des secteurs urbanisés et à urbaniser contribue au développement de cette trame verte urbaine.



Parc de la Roseaie



Parc de la Mairie



Parc Schumann – Avenue de l'Europe



Parc arboré - Route de Graves

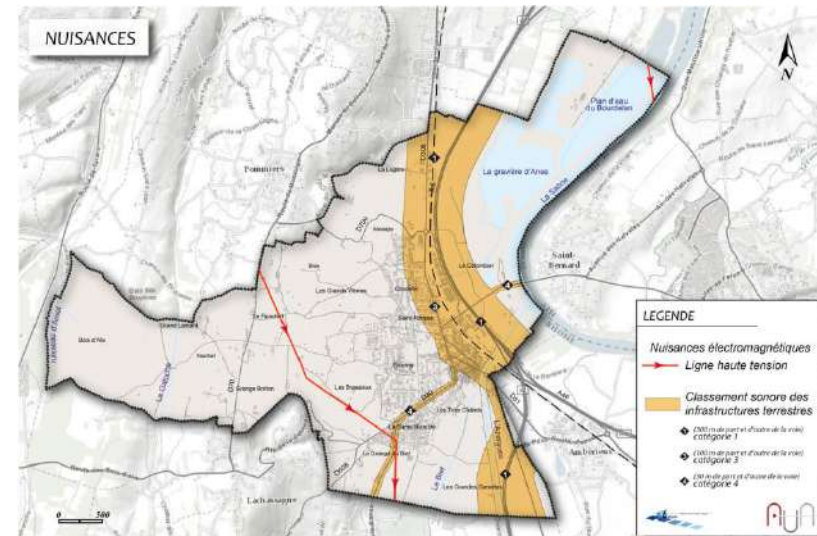
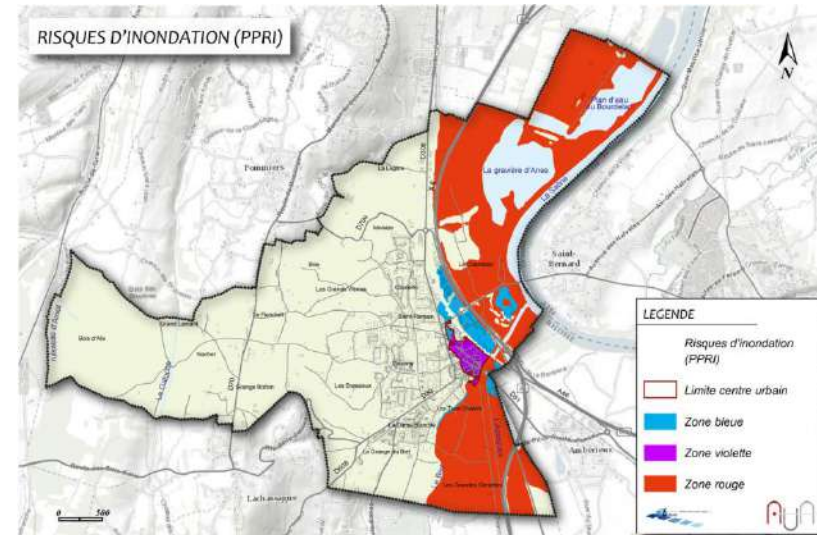
« Veiller aux richesses naturelles de la commune »

Orientation N° 3

Protéger la population des risques et des nuisances

Rappel du contexte

- Commune couverte par 2 PPRI : PPRI de la Saône et PPRI de l'Azergues.
- Risque moyen à faible du risque d'aléa de retrait et gonflement des argiles sur la commune, donc pas d'incidence sur le PLU mais sur les règles de constructibilité
- Deux lignes aériennes HT (63 kV) sur la commune, peu d'incidence sur le PLU
→ Le PLU doit autoriser la construction et la maintenance et incompatibilité avec les EBC
- Nuisances sonores, présence d'infrastructures de transport bruyantes → règles de construction (murs anti-bruit...)



« Veiller aux richesses naturelles de la commune »

Orientation N° 3

Protéger la population des risques et des nuisances

Objectif 1

Composer avec le risque inondation en intégrant les dispositions associées dans les développements urbains, et préciser le risque de mouvement de terrain sur la commune

Objectif 2

Gérer les nuisances liées aux infrastructures routières et ferroviaires dans le développement résidentiel

Objectif 3

Participer aux objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre en :

- Favorisant la qualité énergétique dans les secteurs résidentiels et économiques
- Organisant le territoire pour réduire les déplacements et les émissions de GES :
- Favorisant la compacité urbaine
- Encourageant le développement de modes de déplacements alternatifs à « l'autosolisme » : covoiturage, modes doux, transports collectifs
- Instaurant des aires de stationnement dédiés

Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Les 4 grands axes

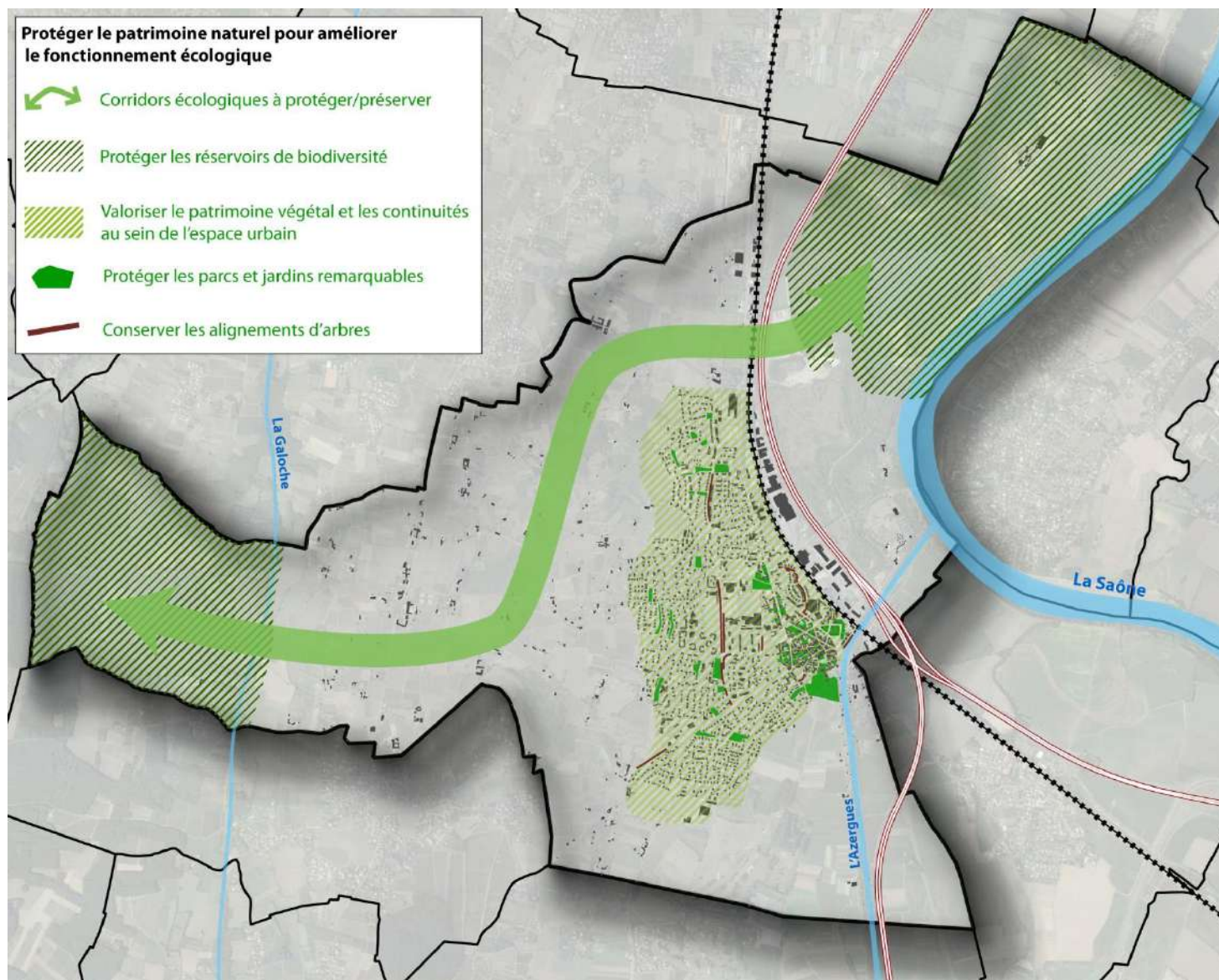
Axe N°4

ORIENTATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

« Veiller aux
richesses
naturelles de la
commune »

Protéger le patrimoine naturel pour améliorer
le fonctionnement écologique

-  Corridors écologiques à protéger/préserver
-  Protéger les réservoirs de biodiversité
-  Valoriser le patrimoine végétal et les continuités
au sein de l'espace urbain
-  Protéger les parcs et jardins remarquables
-  Conserver les alignements d'arbres



Les Orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Axe N°4

**ORIENTATIONS
RELATIVES A LA
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA
BIODIVERSITE**

**« Veiller aux
richesses
naturelles de la
commune »**

Les outils du PLU :

- Instauration de zones A et N inconstructibles pour des raisons paysagères ou environnementales
- Repérage et protection des boisements remarquables et des continuités écologiques
- Orientations d'Aménagement et de Programmation prenant en compte l'environnement urbain
- Intégration des règles du PPRN

Axe N°1

ORIENTATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT URBAIN

Axe N°2

ORIENTATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, A L'EMPLOI ET AU MAINTIEN DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Axe N°3

ORIENTATIONS RELATIVES A LA PRESERVATION DES PATRIMOINES

Axe N°4

ORIENTATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

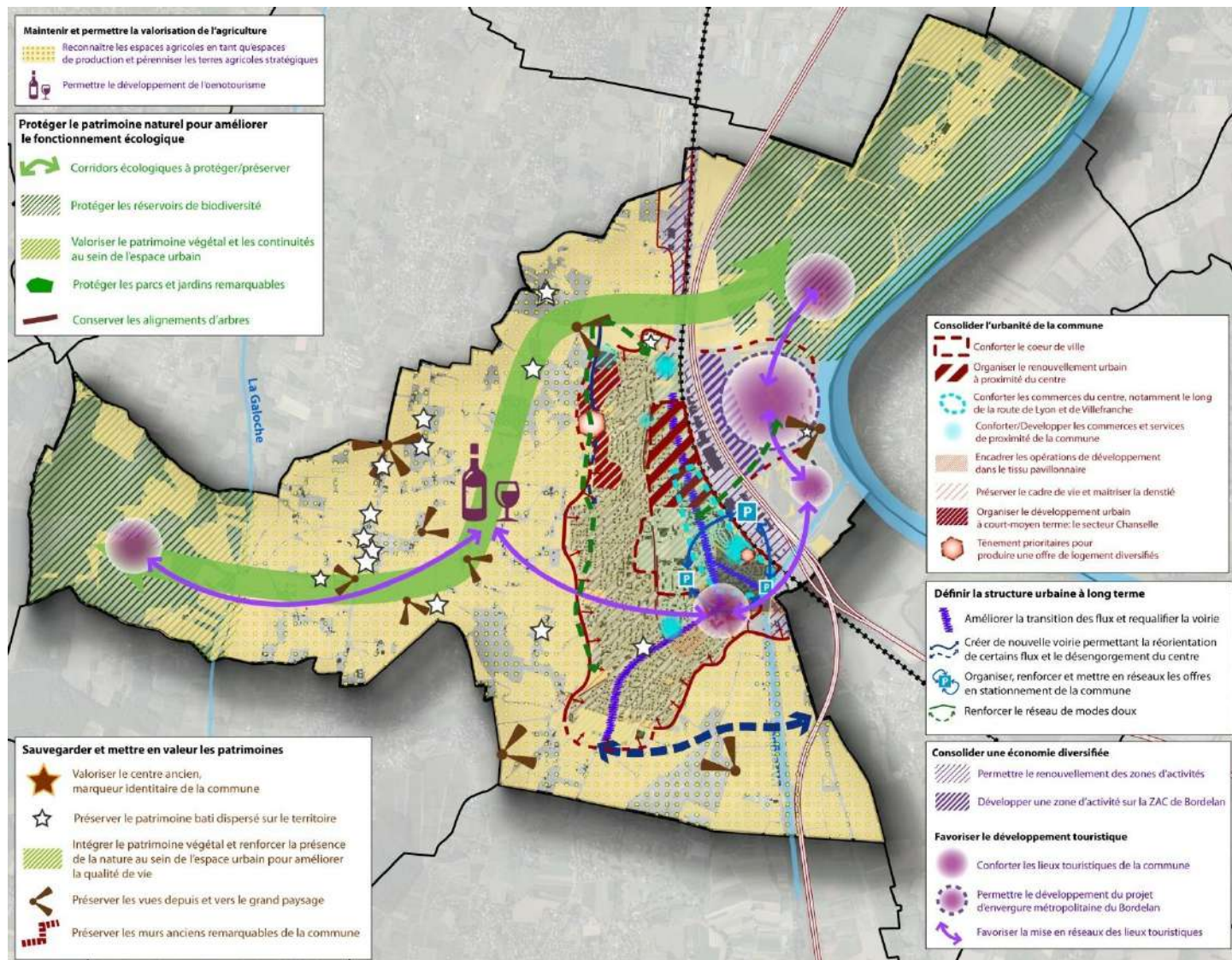
Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE

Berser
Levrault

> La carte générale du PADD





Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 069-216900092-20180423-67_2018-DE



Merci de votre attention